

1. Débitrice: **Fondation Solidarité Médicale Européenne**,
Rue des Pilettes 1, **1700 Fribourg**
2. Déclaration de faillite: 16.03.2009
3. Suspension de faillite: 20.08.2009
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 14.09.2009
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: But: encourager l'aide humanitaire en faveur des hôpitaux de l'Europe de l'Est et de leurs patients. A cet effet, elle tend notamment à favoriser les échanges internationaux de personnel médical et paramédical, par l'envoi de personnel suisse à l'étranger ou par l'accueil de personnel étranger en Suisse, ainsi qu'à favoriser la venue en Suisse de patients étrangers auxquels un traitement ne peut être proposé à l'étranger.

(réf. sect. II)

Office cantonal des faillites, P. Porchet, substitut
1700 Fribourg

00405201